

horizon

CREATION ET REFERENCEMENT DE SITE WEB

CONTRAT UNIQUE DE LOCATION DE SITE WEB

Contrat n°

<p>Locataire (également dénommé Client)</p> <p>Dénomination sociale <u>David Begue</u></p> <p>Forme juridique + capital social <u>E I</u></p> <p>Siège social <u>Castex</u></p> <p>Immatriculée au RCS de <u>Auch</u></p> <p>sous le n° <u>75812638900013</u></p> <p>Représentée par M. <u>BEGUE</u> en qualité de <u>Gérant</u> dûment habilité à l'effet des présentes.</p> <p>Adresse de facturation</p> <p><u>Route de trie Sur Baïse</u></p> <p><u>32110 Castex</u></p> <p>Adresse de livraison</p> <p><i>Si différente de l'adresse de facturation</i></p>	<p>Loueur (également dénommé Fournisseur)</p> <p>Société HORIZON</p>
	<p>Cessionnaire</p> <p>Dénomination sociale.....</p> <p>Siège social.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

CONDITIONS PARTICULIERES

1. Désignation de la prestation objet du Contrat

Description
<ul style="list-style-type: none"> o Creation de site web o Referencement manuel et naturel o -Acces back office par modifications textes et photos o Nom de domaine o Maintenance o Hotline
<p>Frais créations HT : 0 € TVA : 0 € TTC : 0 €</p>

Le présent contrat-unique (ci-après le « Contrat ») a pour objet la location d'un site web dont le contenu et l'architecture ont été défini selon les besoins du client, en fonction des qualités techniques et de l'utilisation auquel il le destine.

Le Contrat comprend deux parties : les Conditions Particulières d'une part et les Conditions Générales de location de site web d'autre part lesquelles constituent un tout indivisible malgré cette présentation. En cas de contradiction entre les Conditions Particulières et les Conditions Générales, les premières seront considérées comme modifiant les dernières sur les points objets de la contradiction expresse ou tacite. Dans le cas où il serait éventuellement annexé à ces conditions d'autres documents dont la liste figurera dans les Conditions Particulières, ces documents constitueront alors pareillement un tout indivisible avec les Conditions Particulières et les Conditions Générales de location.

DB

2. Durée du Contrat

Le présent Contrat est conclu pour une durée irrévocable de 4 ans et prendra effet conformément aux stipulations mentionnées dans les Conditions Générales ci-annexées.

3. Date de livraison

Date prévue de livraison du site web : Selon reactivité du client

4. Prix de la prestation

Prix HT : 160,00 TVA : 32,00 € Prix TTC : 192,00 €

5. Modalités de règlement

- Comptant
 Loyers versés au Fournisseur

Durée de la location :	<u>4 ans</u>		
Nombre de loyers :	<u>48 mois</u>		
Loyer H.T. :	<u>160,00 €</u>	TVA :	<u>32,00 €</u>
		Loyer T.T.C. :	<u>192,00 €</u>
Périodicité des loyers :	<input checked="" type="radio"/> Mensuelle	<input type="radio"/> Trimestrielle	<input type="radio"/> Semestrielle
	<input type="radio"/> Annuelle		
Terme des loyers :	<input type="radio"/> Echus	<input checked="" type="radio"/> A échoir	
Mode de règlement :	<input checked="" type="radio"/> Mandat SEPA	<input type="radio"/> Virement	<input type="radio"/> Autre (préciser) :

6. Liste des documents annexés au Contrat

Facture Rachat 720,00 € IT

7. Application des dispositions relatives aux contrats conclus hors établissement

Le présent Contrat est un contrat conclu hors établissement au sens de l'article L.221-1 du Code de la consommation :

Oui Non

Dans l'affirmative, le Locataire est informé qu'il bénéficie des dispositions des articles L.221-1 et suivants du Code de la consommation.

8. Autres

Rien

Fait en TROIS (3) exemplaires originaux.

A Castex Le 20/06/2023

Le Locataire reconnaît expressément avoir pris connaissance, reçu et accepte les Conditions Particulières ci-dessus et les Conditions Générales ci-annexées. Il atteste que le Contrat est souscrit pour les besoins de son activité professionnelle. Le signataire atteste être habilité à l'effet d'engager le Locataire au titre du présent Contrat, sachant qu'à défaut le signataire sera personnellement tenu des obligations afférentes.

Le locataire

NOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE
(Cachet commercial et signature)

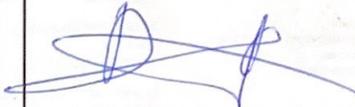


BÉGUÉ DAVID

R^{te} de Tré sur Baise - 32170 CASTEX
 Tél. 06 47 61 35 55 - coteauxgersois@gmail.com
 SIRET 798 126 389 00013 - APE 0111Z

Le Loueur

HORIZON
(Cachet commercial et signature)


Le Cessionnaire

NOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE
(Cachet commercial et signature)

DB

horizon

CREATION ET REFERENCEMENT DE SITE WEB

FICHE D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Par sa signature, le client reconnaît avoir pris connaissance de la présente fiche d'information précontractuelle qui ne constitue pas un contrat et avoir bénéficié du délai nécessaire à sa compréhension. La signature de la présente fiche par le client ne l'oblige pas à passer commande.

1. Désignation de la prestation objet du Contrat

Société HORIZON :

12 Rue Louis Courtois de
Viçose Bâtiments 3,
31100 Toulouse.

2. Activité du professionnel

Fonctionnalités et interopérabilité du contenu numérique : Pas de Restriction Particulière

Coût de l'utilisation de la technique de communication à distance si ce coût est calculé sur

une base autre que le tarif de base : Neant
Coût calculé sur le tarif de base

3. Services

3.1 Caractéristiques essentielles

- Mise à disposition, dans le cadre d'un contrat de licence d'utilisation, d'un site internet en rapport avec l'activité professionnelle du client et dont le contenu est défini selon les besoins et les attentes du client.

- A titre accessoire, prestations notamment d'hébergement, de maintenance, de référencement, etc... dudit site internet.

3.2 Prix

Prix des services : 160€ HT x 4 8
ou Mode de calcul du prix s'il ne peut être calculé à l'avance.

Frais supplémentaires de livraison ou d'affranchissement et tous autres frais éventuels :

0

3.3 Modalités de paiement proposées au client

- Leaseur
 Mandat SEPA
 Chèque
 Virement

3.4 Livraisons (exécution des prestations de services)

Modalités de livraison : Par mail
Délai de livraison : Selon l'activité du client
Adresse de livraison : Coteaux gersois (par mail)

4. Garanties

Le client bénéficie des deux garanties légales suivantes :

- la garantie légale de conformité visée aux articles L.217-4 à L.217-13 du Code de la consommation :

En cas de défaut de conformité, le client aura possibilité de choisir entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le professionnel pourra ne pas procéder selon le choix du client ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, si l'impossibilité, selon la modalité non choisie par le client (art. L.217-9 C. cons.)

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix. La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue application de l'article L.217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur (art. L.217-10 C. cons.).

L'action résultant du défaut de conformité prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (art. L.217-12 C. cons.).

- la garantie légale des défauts de la chose vendue

DB

SAS HORIZON

Siège social 12 Rue Louis Courtois de Viçose, Bât 3- 31100 Toulouse
Tél 05 34 60 10 83 - www.hrz.fr

(vices cachés) visée aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil :

L'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix (art. 1644 C. civ.)

Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente (art. 1646 C. civ.). Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur (art. 1645 C. civ.).

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (art. 1648 C. civ.).

5. Durée du contrat

Prise d'effet : Date de signature du contrat par la dernière des parties sous condition suspensive de la signature du procès-verbal de conformité.

Durée : Durée irrévocable de 4 ans puis poursuite par tacite reconduction par périodes successives de deux (2) ans.

Modalités de résiliation : Par lettre recommandée avec accusé de réception trois (3) mois avant la date d'échéance du contrat.

6. Traitement des réclamations

Informations sur les modalités prévues pour le traitement des réclamations : réclamations à transmettre, dans un délai de 7 jours, par courriel à l'adresse suivante : contact@hrz.fr

Informations sur le recours à des moyens extrajudiciaires de règlement des litiges prévues spécialement pour les prestations de services : Néant

7. Conditions, délai et exercice du droit de rétractation

7.1 Conditions, délai et exercice du droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat.

Le droit de rétractation s'exerce sans motif et doit être notifié avant l'expiration du délai, par le client au professionnel en mentionnant :

- le nom, l'adresse du client ;
- lorsqu'ils sont disponibles, le numéro de téléphone et l'adresse mail ;
- la décision de rétractation au moyen d'une

déclaration dénuée d'ambiguïté à envoyer par recommandé. **Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-après annexé mais ce n'est pas obligatoire.**

7.2 Effets de rétractation

En cas de rétractation, le professionnel rembourse tous les paiements reçus du client y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que le client a choisi un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par le professionnel) sans retard excessif et en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où le professionnel est informé de la décision de rétractation du client. Le client sera remboursé selon le même mode de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale sauf décision contraire du client. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera aucun frais pour le client.

En outre, le client devra restituer, à ses frais, le Site Web pour le cas où il aurait été installé ainsi que sa documentation. Cette restitution consistera notamment dans la désinstallation des fichiers sources du Site Web de tous les matériels sur lesquels ils étaient ainsi que dans la destruction de l'ensemble des copies de sauvegarde et documentation reproduites.

7.3 Modèle de formulaire de rétractation

.....
Demande de rétractation d'une vente hors établissement à envoyer en recommandé

.....
Article L.221-18 du Code de la consommation

.....
Société HORIZON
12 Rue Louis Courtois de Viçose
31100 TOULOUSE

.....
A _____, le _____

.....
Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur les prestations de services ci-dessous :

.....
Commandées le _____
Reçues le _____
Nom du client _____
Adresse du client _____
Date et Signature _____

.....
Identité du client : Bégué

Date : 20/06/13

Signature : _____

Bégué

BÉGUÉ DAVID

R^e de Trie sur Baise - 32170 CASTEX
Tél. 06 47 61 35 55 - coteauxgersois@gmail.com
SIRET 798 126 389 00013 - APE 0111Z

PROCES VERBAL DE LIVRAISON ET DE CONFORMITÉ

LOUEUR
(Coordonnées du loueur à définir après signature)

Le fournisseur certifie avoir livré le bien, objet du contrat, selon le descriptif ci-dessous.

Le locataire reconnaît en avoir pris livraison et le déclare conforme. Il reconnaît son état de bon fonctionnement et l'accepte sans restriction ni réserve.

La date du procès-verbal de livraison et de conformité rend exigible le premier loyer.

En cas de cession du contrat, conformément aux dispositions de l'article 20 - Cession du contrat des Conditions Générales de Location, le locataire réglera les loyers au Cessionnaire.

Le fournisseur reconnaît au locataire le droit d'exercer directement contre lui, en lieu et place du bailleur, les droits et recours visés dans le contrat.

DÉSIGNATION DES BIENS

1 Site internet

Le Locataire :

A Castex

Le ____/____/____

Lu et Approuvé



Cachet, Date et Signature
Précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Le Fournisseur :

A _____

Le ____/____/____

Cachet, Date et Signature
Précédé de la mention « Lu et Approuvé »